



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
5 mai 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Trente-troisième session**

5-22 juillet 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Application de l'article 21 de la Convention  
sur l'élimination de toutes les formes  
de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports des institutions spécialisées de l'Organisation  
des Nations Unies sur l'application de la Convention  
sur l'élimination de toutes les formes de discrimination  
à l'égard des femmes dans les domaines qui entrent  
dans le cadre de leurs activités**

**Note du Secrétaire général**

Conformément à l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution 34/180 de l'Assemblée générale, annexe), les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies ont été invitées à soumettre au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à sa trente-troisième session, des rapports sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités. Ces rapports paraîtront en tant qu'additifs au présent document.

---

\* CEDAW/C/2005/II/1.

